

ACCIDENT

survenu à l'ULM identifié 31-AQ

Evénement :	collision avec une ligne électrique, atterrissage d'urgence sur une plate-forme ULM.
Causes identifiées :	décision d'entreprendre un vol à très basse hauteur, prise en compte insuffisante de l'environnement.

Conséquences et dommages : train principal endommagé, ligne électrique sectionnée.

Aéronef : ULM Ultralair Weedhopper AX 3 16 multiaxe, moteur Rotax 582.

Date et heure : jeudi 12 février 2004 à 17 h 45.

Exploitant : privé.

Lieu : Sainte-Foy-de-Peyrolières (31), lieu-dit "Contiès".

Nature du vol : local.

Personnes à bord : pilote + 1.

Titres et expérience : pilote, 52 ans, UL de 1991, IUL de 1997, environ 900 heures de vol dont 10 dans les trois mois précédents, instructeur.

Conditions météorologiques : AD Muret (situé à 2 NM du site de l'événement) : information de l'ATIS enregistrée à 16 h 20 : piste 30, vent 300° / 06 kt, visibilité 10 km, température 12 °C, température du point de rosée 6 °C, QNH 1026 hPa.
Position du soleil : hauteur : 5°, azimuth : 245°.

Circonstances

Le pilote explique qu'il décolle vers 17 h 30 de l'aérodrome de Muret (31) dans le but d'effectuer quelques circuits de piste. Comme un autre ULM est déjà présent dans le circuit il décide de s'éloigner vers le nord-ouest à une hauteur de mille cinq cents pieds. Il se dirige vers la propriété d'un ami pour reconnaître un champ que celui-ci utilise comme plate-forme ULM occasionnelle. Ce champ est long d'environ deux cents mètres.

Il effectue une reconnaissance à la verticale du site. Il décide de réaliser une approche pour la piste 30 suivie d'une remise des gaz. En finale il survole de quelques mètres une haie d'arbres haute de six à dix mètres située à cent mètres en contre-bas du début du champ. Il remet les gaz. Le train d'atterrissage avant de l'ULM heurte une ligne moyenne tension haute de huit mètres située à proximité du champ légèrement en contrebas de celui-ci. Le pilote atterrit en urgence sur la piste à une centaine de mètres de la ligne électrique.

Le pilote précise qu'il connaissait la présence de la ligne électrique située au début du champ. Il n'avait ni l'autorisation ni l'intention atterrir sur la plate-forme.

Il ajoute qu'il a été ébloui par le soleil couchant. Il pensait avoir survolé la ligne électrique quand il a été surpris par l'éclat lumineux d'un arc électrique venant de sa droite.

